

Famille Le Pommelet

Destinataires : commissaires enquêteurs du PLUI-H de Lannion-Trégor

Objet : statut de la parcelle A 1004

Mesdames, Messieurs,

Au nom de nos parents, Guy et Annick Le Pommelet, nous, leurs filles Valérie et Emmanuelle Le Pommelet, vous soumettons une requête concernant la parcelle **A 1004**.

Cette parcelle appartient à nos parents depuis avril 1982. Ils ont travaillé et vécu en région parisienne jusqu'à ce jour, mais sont toujours restés attachés à leur région natale. Originaires des alentours de Trégastel, Lannion, Péder nec et Bégard, ils ont acheté ce terrain constructible dans l'intention de faire construire un pied-à-terre non loin de leurs familles respectives. Ils se sont fortement attachés à Trégastel depuis leur enfance et, jusqu'alors, ils nous y emmenaient en vacances tous les étés. Ils n'ont malheureusement pas pu faire construire et nous campions chaque été dans le terrain sur lequel était, toutefois, assuré par la Matmut un bâtiment non habitable, un hangar de jardin.

Face aux menaces de changement de PLU en 2017, ils ont décidé de vendre une partie du terrain pour obtenir un apport et proposer un permis de construire dans l'urgence. Mais, les délais étaient trop justes et ils n'ont pas pu aller au bout de la démarche. La parcelle est devenue non constructible et cela a été un coup dur pour eux qui espéraient léguer à leurs enfants et petits-enfants un terrain où ils seraient à même de bâtir une maison. En effet, les habitudes ne se sont pas perdues et Trégastel reste incontournable de génération en génération.

Par ailleurs, le couple qui a acheté la moitié du terrain en 2017 a construit sa maison. Dans la proposition du nouveau PLU, on aboutit donc au paradoxe suivant : **le terrain est entouré de maisons, sauf à l'Ouest, et pourtant il est passé en zone naturelle. La parcelle A 1004 appartient à un ensemble cohérent, structuré autour du lotissement de Run Rouz à l'Est. Il y a une maison au Nord et une maison au Sud. Au-delà, la zone naturelle est vaste et cohérente. Mais, le terrain apparaît, lui, comme une anomalie au cœur d'un espace bâti (annexes 1, 2 et 3 ci-dessous). La meilleure preuve, c'est qu'il est desservi par l'impasse Prad An Turluch qui mène jusqu'à la maison des voisins au Sud. Devant le terrain passent donc toutes les infrastructures nécessaires, eau, électricité, assainissement. Il y aurait peu de travaux à réaliser pour raccorder cette parcelle au réseau existant.**

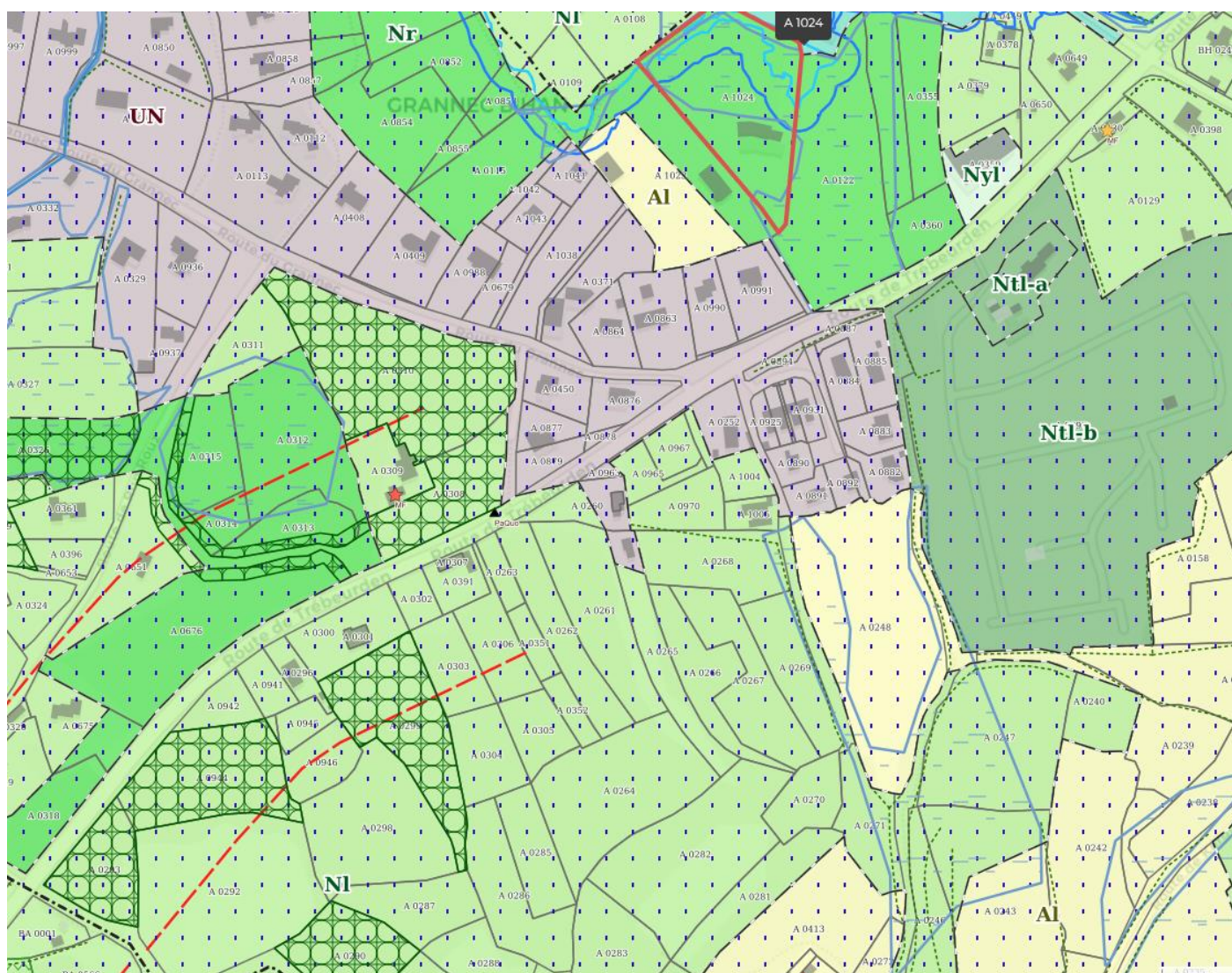
Enfin, nous ne saurions trop vous dire à quel point nous sommes attachés au rêve de construire à Trégastel. Nous arrivons à un âge où, propriétaires de nos maisons, nous serions à même d'exaucer le vœu des petits-enfants. Ces derniers ont grandi à Trégastel, ont construit des amitiés durables, ont été élèves de l'école de voile, y ont ensuite œuvré en tant que moniteurs de voile, ont écumé les 24 heures de la voile et ont même pour l'un d'entre eux, Timothée Chiron, suivi cette passion pour intégrer le pôle France à Brest. La famille est solidement implantée, historiquement, socialement,

économiquement. Elle souhaiterait renforcer cette présence et s'offrir l'opportunité, pourquoi pas, de faire de Trégastel, la résidence principale dans l'avenir. Notre souhait serait de concevoir une maison dans le respect des règles de l'urbanisme local bien sûr, mais dans le respect de notre engagement envers un développement durable. Nous aimerions, à l'image de nos résidences actuelles, imaginer une construction avec un impact environnemental le plus faible possible.

Dans l'espoir que vous reconsidérerez le statut du terrain de nos parents et que vous lui accordez la constructibilité, nous vous prions d'agréer nos plus sincères salutations.

Valérie et Emmanuelle Le Pommelet

Annexe 1 : capture cadastrale de la parcelle A 1004



Annexe 2 : capture cadastrale de la parcelle A 1004



Annexe 3 : capture cadastrale de la parcelle A 1004

